

Optim CS (CAN)

Conformément au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (modifié en 2022).

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Optim CS (CAN)
Autres moyens d'identification	Numéro d'autorisation de l'instrument médical : 103169
Usage recommandé	Chimios térilisant et désinfectant de haut niveau
Restrictions d'utilisation	Aucune information disponible.
Identifiant initial du fournisseur	SciCan Ltd, 1440 Don Mills road, Toronto, ON, M3B 3P9, 1-800-667-7733
Numéro de téléphone d'urgence	SciCan Ltd, 1-800-535-5053
Numéro de la FDS	053011

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement : Danger

Mention(s) de(s) danger(s) : Provoque de graves lésions oculaires

Conseil(s) de prudence:

Prévention : Porter des protections oculaires (lunettes de sécurité ou lunettes de protection) ou une protection faciale (visière). Ne pas mettre en contact avec les yeux.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage: Voir la section 7 pour la manipulation et de stockage des informations.

Élimination: Voir la section 13 pour toute information d'élimination des déchets.

Autres dangers : Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure/Mélange : Mélange

Nom chimique	Numéro de CAS	Concentration (%)	Autres identificateurs
Peroxide d'hydrogène	7722-84-1	7	
Acide phosphorique	7664-38-2	1 - 5	

Ce produit est un instrument médical au sens de la Loi sur les aliments et drogues et est exempté de l'obligation de rédaction d'une fiche de données de sécurité (FDS) au Canada. Veuillez indiquer le numéro d'autorisation de l'instrument médical suivant : 103169.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours à prendre

Inhalation

Aucune mesure de premiers secours particulière n'est requise.

Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau fraîche. Puis laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consultez un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau froide pendant 10 à 15 minutes. Retirez vos lentilles de contact, si vous en portez, dès le

Identificateur du produit:	Optim CS (CAN)	FDS No.:	053011
Date de préparation:	le 27 avril, 2017		
Date de la plus récente version révisée:	le 7 mai, 2026	Page	01 de 05

début du rinçage, puis poursuivez le rinçage. Consulter immédiatement un médecin après le rinçage.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner par la bouche si la victime perd rapidement conscience, est inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Principaux symptômes et effets (immédiats ou différés)

Aucune information disponible.

Indications justifiant une prise en charge médicale immédiate et un traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, il est nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Les symptômes peuvent apparaître tardivement ou évoluer avec le temps. Note à l'attention du médecin : Traiter de manière symptomatique et de soutien.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques liés au produit chimique

La décomposition libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme dans tout feu, porter un appareil respiratoire pression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou équivalent) et équipement de protection complet.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et des gants en caoutchouc naturel ou butyle, en nitrile ou en néoprène.

Précautions relatives à l'environnement

Avant de tenter le nettoyage, consulter les renseignements de danger. Vérifier les exigences du gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux avant d'éliminer. Empêcher les déversements importants de pénétrer dans les égouts ou les voies navigables. Contactez le service d'urgence et le fournisseur pour obtenir des conseils.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit répandu. Mettre l'absorbant dans des récipients adaptés, fermés et étiquetés, en vue de leur élimination. Utilisez un rinçage à l'eau pour le nettoyage final.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Utiliser dans un local correctement aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et des gants en caoutchouc naturel ou butyle, en nitrile ou en néoprène. Ne pas ingérer. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans un endroit hors de la lumière du soleil directe. Éviter l'entreposage à des températures élevées. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Recommandations en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Peroxide d'hydrogène	1 ppm		1 ppm			
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³	1 mg/m ³			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est généralement suffisante.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Gants en caoutchouc naturel ou butyle, en nitrile ou en néoprène.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide jaune légère.
Couleur	Jaune clair
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	2.4 - 2.9
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Caractéristiques des particules	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur (air= 1)	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.058 - 1.063 à 25 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique)
Autres informations	
État physique	Liquide
% de COV	Pas disponible
% de composés volatils	Pas disponible
Odeur	Odeur caractéristique

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec des produits chlorés.

Matériaux incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage ou de désinfection.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition libère de l'oxygène qui peut intensifier le feu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact oculaire ; Contact avec la peau ; inhalation ; ingestion.

Toxicité aiguë du produit

La DL 50 par voie orale est estimée à > 3000 mg/kg.

La DL 50 par voie cutanée est estimée à > 5000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque de graves lésions oculaires.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Non classé selon les critères du SGH.

Inhalation

Non classé selon les critères du SGH.

Absorption par la peau

Non classé selon les critères du SGH.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion. Comme tout produit non conçu pour être ingéré, ce produit peut provoquer une détresse d'estomac s'il est ingéré en grandes quantités.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Non classé selon les critères du SGH.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé selon les critères du SGH.

Cancérogénicité

Non classé selon les critères du SGH.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Non classé selon les critères du SGH.

Fonction sexuelle et la fertilité

Non classé selon les critères du SGH.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les critères du SGH.

Effets d'interaction

Aucun connu.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune information disponible

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Passez en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions particulières à l'intention de l'utilisateur Sans objet

Autres informations Non réglementé par l'OMI/IMDG.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients figurent sur la liste LIS/LES ou font l'objet d'une exemption.

Listes de réglementations canadiens additionnels

Exonéré du SIMDUT: Numéro d'autorisation de l'instrument médical : 103169

Conformément à l'annexe 1 de la Loi sur les produits dangereux, tout produit défini comme cosmétique, instrument médical, médicament ou aliment au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues n'est pas soumis aux obligations relatives à l'établissement ou à la diffusion d'une fiche de données de sécurité (FDS).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Virox Technologies Inc.

Numéro de téléphone (800) 387-7578

Date de préparation le 27 avril, 2017

Date de la plus récente

version révisée le 7 mai, 2026

Autres informations Pour une FS à jour s'il vous plaît contacter le fournisseur/le fabricant figurant à la première page de ce document. Les informations contenues ici en a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts ont été faits pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est suppose que les utilisateurs du produit ont été entièrement formés selon les exigences de toute la législation applicable et des instruments réglementaires. Aucune garantie expresse ou tacite, n'est accordée et le fabricant/fournisseur ne sera pas responsable des pertes, des blessures ou des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ir fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Le contenu du présent document a été rédigé conformément au DORS/2015-17, *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)*.

Identificateur du produit: Optim CS (CAN)

Date de préparation: le 27 avril, 2017

Date de la plus récente version révisée: le 7 mai, 2026

FDS No.: 053011

Page 05 de 05